

**Université du Québec à Montréal**  
**Département de Science Politique**  
Hiver 2021

**POL4202-10**  
**LES MOUVEMENTS SOCIAUX ET POLITIQUES AU QUÉBEC**  
**LUNDI 18 H À 21 H – COURS EN LIGNE**

Cours en ligne : Raphaël Crevier

**Descriptif du cours**

[Tiré du bottin de l'UQAM]

À partir des différentes théories des mouvements sociaux, présentation de ce phénomène (définition, typologie) en rapport avec les processus de transformation du Québec de 1960 à nos jours. Analyse de l'évolution de certains mouvements, dont les mouvements étudiant, syndical, féministe et altermondialiste.

**Objectifs généraux**

Nous tenterons d'élaborer notre propre analyse des mouvements sociaux en abordant d'abord le problème de la définition du concept pour ensuite nous pencher sur plusieurs cas. Nous concluons par une tentative de conceptualisations à travers une série de perspectives théoriques.

**Orientations pédagogiques**

Les cours comporteront des exposés magistraux, des présentations par les pairs et des discussions sur les textes à l'étude et sur l'actualité lorsque cela s'avèrera pertinent. Ces éléments supposent une présence assidue des étudiant-e-s et une participation active aux discussions en classe.



## Calendrier

### Déroulement des séances

Hormis le 18 janvier qui ne sera que synchrone, chaque cours comportera une partie asynchrone de 45 à 60 minutes et une partie synchrone d'environ 90 minutes les lundis à 18 h.

- La partie asynchrone du 25 janvier sera assumée par l'enseignant.
- Pour les cours suivants, ces parties seront assumées en partie par les étudiant-e-s (voir section *Évaluation proposée-2-Présentation*) et par l'enseignant.

**Le lien Zoom sera disponible sur Moodle.**

18 janvier	Présentation du plan de cours.
25 janvier	Définitions et approches théoriques.

#### Mouvements classiques

1 <sup>er</sup> février	Mouvement ouvrier et syndicalisme
8 février	Mouvement étudiant

#### Mouvement identitaire

15 février	Questions identitaires au Québec
22 février	Questions autochtones

2 mars



## Nouveaux mouvements sociaux

8 mars	Mouvement de femme et féminisme
15 mars	Mouvement(s) LGBTQ
22 mars	Les enjeux environnementaux
29 mars	De l'altermondialisme à la justice globale

## Regards théoriques

5 avril	Anatomie du militantisme
12 avril	Violence et mouvements sociaux
19 avril	Mouvements sociaux et médias
26 avril	Mouvements sociaux et politiques

## Autres dates importantes

<i>7 mai</i>	<i>Date butoir pour la remise du travail final</i>
<i>21 mai</i>	<i>Remise des notes par l'enseignant.</i>



# Évaluation proposée

**Important** : les textes et tout autre matériel seront disponibles sur Moodle.

---

## 1. Commentaires

---

Chacun des sujets fera l'objet d'un tour de table au cours duquel chacun des étudiant-e-s sera appelé-e à faire un commentaire sur les textes, le sujet à l'étude et/ou les présentations de la semaine.

Pour obtenir la note maximale, les étudiants, les étudiantes devront avoir participé à au moins 9 des 14 tours de tables prévus.

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- Connaissance de base du sujet ;
- Pertinence des propos.

Pondération : 20 % de la note finale.

---

## 2. Présentations

---

À partir du 1er février, les étudiants, les étudiantes sont d'abord appelé-e-s à présenter l'un des textes à l'étude et à l'illustrer à l'aide d'exemples tirés de l'actualité. La présentation ne doit pas dépasser dix minutes. D'autre part, pour animer la discussion dans le cours, d'autres étudiants seront appelés à réagir spécifiquement à ces présentations en amenant, par exemple, une vision alternative ou complémentaire des présentations soit en soulevant des questions qui n'ont pas été abordées.

- Présentation orale : 25 %
- Réaction : 10 %

Pondération totale : 35 %

### 3. Travail de recherche

---

Les étudiants, les étudiantes devront produire un travail de recherche de 15 à 20 pages sur le sujet de leur choix, mais bien sûr, relatif aux mouvements sociaux. Ils devront obligatoirement faire une recherche succincte dans la littérature scientifique pertinente. Ils et elles devront surtout s'attarder à analyser leur sujet et leurs sources à la lumière de l'une des approches théoriques présentées en au cours.

Afin d'assurer un suivi de la recherche, le travail sera divisé en quatre étapes : le choix du sujet, une recherche bibliographique, la production d'un plan et, enfin, la production du travail final.

Échéance :

<b>Sujet</b>	16 février	<b>1 %</b>
<b>Bibliographie</b>	9 mars	<b>7 %</b>
<b>Plan</b>	6 avril	<b>7 %</b>
<b>Travail</b>	28 avril	<b>30 %</b>

Pondération totale : 45 %



## Précisions méthodologiques

### Présentation

Tous les travaux feront l'objet d'une présentation plus précise au cours. Les instructions et des exemples seront aussi disponibles sur la page Moodle du cours. Dans la mesure du possible, l'enseignant ne répondra aux questions relatives aux travaux que pendant les cours.

### Remise

**TOUS LES TRAVAUX SONT À REMETTRE SUR MOODLE en format .doc ou .docx.**

Les travaux remis par d'autres canaux ne seront pas corrigés.

Les fichiers doivent être intitulés ainsi :

**Votre nom de famille-type de travail-sigle du cours.doc**

Par exemple, si Raymond Pouliot remettait le travail :

**pouliot-travail-1600.docx**

### Retard et absence

La note des travaux en retard sera amputée de 10 % par jour de retard. Les travaux remis plus de 5 jours en retard se verront attribuer la note de 0.

**TOUTEFOIS**, les étudiant-e-s peuvent remettre les travaux après la date prévue à la condition d'en informer l'enseignant par courriel au moins 24 heures avant la date de remise. Ce courriel devra comporter : a — la raison du retard b — une date alternative de remise (qui devra être approuvée par l'enseignant).

### Qualité du français

Conformément à la Politique no 50 : *Politique relative à la langue française* de l'UQAM, vous pouvez perdre jusqu'à 10 % de vos points si votre français n'est pas satisfaisant.

## ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

## POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

### Pour plus d'information :

[http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique\\_no\\_16.pdf](http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf)

### Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs@uqam.ca

[www.trepepourelles.org](http://www.trepepourelles.org)

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

## CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

**Pour les étudiant.e.s** de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au [politique.cdp.fspd@uqam.ca](mailto:politique.cdp.fspd@uqam.ca)

**Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM**



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

**La liste non limitative des infractions est définie comme suit :**

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

**Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).**

Vous pouvez consulter sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca) des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.



## Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

### Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

### Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir [www.r18.uqam.ca](http://www.r18.uqam.ca)). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site [www.infosphere.uqam.ca](http://www.infosphere.uqam.ca) pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles:
  - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
  - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

### Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDJA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



# RÈGLEMENT

# 18

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

**Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).**

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca). Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

**INFO**  
**SPHÈRE**

Infosphère est l'un de ces outils indispensables: un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.